

ASSURANCE HABITATION

Locataire – propriétaire – propriétaire non occupant

Qu'est-ce qu'une assurance habitation ?

L'assurance habitation permet de protéger son logement (appartement ou maison) contre les différents risques. Il peut s'agir de risques accidentels comme les dégâts des eaux ou incendies, ou encore des risques criminels comme les vols ou vandalisme. Cette assurance vous permet d'être indemnisé en cas de sinistre dans le logement.

L'assurance habitation est-elle obligatoire ?

- Si vous êtes locataire d'un logement, vous êtes obligé de souscrire un contrat d'assurance habitation avec la garantie minimale.
- En revanche, si vous êtes propriétaire du logement dans lequel vous vivez, vous n'êtes pas obligé de souscrire une assurance, mais fortement recommander.
- Néanmoins, lorsque le logement dont vous êtes propriétaire se trouve dans une copropriété, vous pouvez être obligé de prendre une assurance imposée par la copropriété.

Une assurance habitation qui s'adapte à vos besoins

Avec ses 4 niveaux de garanties, on s'adapte à votre budget et vos besoins. Découvrez l'ensemble de nos garanties et choisissez la formule qui vous convient.

Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4
<p>Cette formule est adaptée aux petits logements et petits budgets. Les garanties principales contenues dans cette formule : Responsabilité civile vie privée, responsabilité civile de l'occupant, incendie, tempête, ouragan, cyclone, dégâts des eaux, attentats, catastrophes naturelles, catastrophes technologiques, défense pénale recours et Protection Juridique.</p>	<p>Formule économique par excellence. Cette formule contient les mêmes garanties que la formule 1 avec en plus la garantie bris de glaces et la garantie sur les murs de clôture. Les options possibles dans cette formule sont la garantie dommages électriques, vol d'objets de valeur et détérioration, responsabilité assistance maternelle, accueil au domicile et exploitant de gîte/chambre d'hôte.</p>	<p>La formule 3 contient toutes les garanties présentes sur les formules 1 et 2. Sont également incluses dans cette formule les garanties dommages électriques et la garantie vol. Les options possibles supplémentaires sur ce niveau de formule sont la responsabilité civile pour les jouets d'enfants à moteur et la location de salle</p>	<p>La formule 4 comprend toutes les garanties des formules 1, 2 et 3. Cette formule est particulièrement recommandée pour les villas. C'est le niveau de protection le plus complet qui prévoit des options supplémentaires pour la cave à vin, les installations de jardin</p>

Les garanties incluses dans votre contrat habitation

TABLEAU DE GARANTIES

	1	2	3	4
LES GARANTIES PRINCIPALES				
Incendie, explosion	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tempête, ouragan, cyclone, grêle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Domage électrique	-	Option	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dégâts des eaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bris de glace	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Vol et détériorations	-	Option	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Attentats et actes de terrorisme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Catastrophes technologiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Catastrophes naturelles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LES GARANTIES COMPLEMENTAIRES				
Responsabilité civile vie privée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Responsabilité civile de l'occupant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Défense Pénale et Recours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection juridique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Vol objets de valeur et bijoux	-	Option	Option	<input checked="" type="checkbox"/>
Remplacement à neuf du mobilier	-	-	Option	<input checked="" type="checkbox"/>
Installation de jardin	-	-	-	Option
Piscines	-	-	Option	option
Matériels de loisirs	-	-	Option	<input checked="" type="checkbox"/>
Agression, vol dans les locaux communs	-	-	option	<input checked="" type="checkbox"/>
LES OPTIONS DE LA GARANTIE RESPONSABILITE				
RC Assistante maternelle	-	Option	Option	Option
RC accueil au domicile	-	Option	Option	Option
RC jouets d'enfants à moteur	-	-	Option	Option
Exploitant de g ^{te} te rural ou chambre d'hôte	-	Option	Option	Option
Location de salle	-	-	Option	Option
<input checked="" type="checkbox"/> Inclus dans la formule				